



À Mme la Directrice de l'ARS Midi-Pyrénées

Objet : Alerte sur la situation des psychologues du CH Lavour

Madame,

Nous vous demandons d'intervenir auprès de la direction du CH Lavour (81500), afin de faire aboutir les dossiers de la résorption de l'emploi précaire des psychologues ainsi que celui de la revalorisation salariale des mêmes agents en CDI.

Nous vous informons par ailleurs que toutes nos tentatives de discussions depuis plus de 10 ans ont été vaines et notre patience arrive à son terme.

La situation des psychologues de notre établissement se caractérise par :

- Seulement 7 titulaires sur 23 psychologues.
- Multiplication des renouvellements des CDD et aucune perspective de titularisation pour les CDI
- Des salaires qui ont connu une seule revalorisation en 2010 après près de dix années au premier échelon, c'est à dire 1400 euros nets par mois pour un cadre A, bac + 5, en responsabilité de patients, d'équipes et d'orientations cliniques des soins. Il est à préciser que lors de cette revalorisation, l'ancienneté de chacun n'a pas été reprise en totalité et n'a de surcroît pas tenu compte des emplois précédents.
- Aucune revalorisation en 2013 comme le prévoit pourtant les textes en vigueur, tous les trois ans minimum, ce qui constitue un préjudice non négligeable à notre endroit, et un non respect patent de la législation.
- Refus de la direction de notre engagement dans l'expérimentation nationale
- Interdiction pour les contractuels d'avoir leur temps FIR malgré la dernière circulaire ministérielle.
- Enfin, un plan de résorption des emplois précaires toujours pas mis en place, et dont l'opacité est à l'image d'un brouillard d'automne qui nous fait plus craindre l'accident de parcours que la poésie dont il pourrait être le tenant.

Nous avons choisi de vous interpeller parce que notre Direction et en particulier le DRH, maintient volontairement les psychologues dans l'infantilisation d'un discours rassurant et la mise en œuvre affolante d'une réduction à peau de chagrin de leur fonction : psychologues sous-payés, sans primes, dont l'effectif se réduit au fil des départs à la retraite.

Les remplacements de titulaires se sont faits systématiquement par l'embauche de salariés en CDD, sur un temps réduit : dernièrement, une psychologue a été embauchée à plein-temps et l'un des deux mi-temps correspond au plein-temps d'une psychologue partie à la retraite; même mission donc avec un temps deux fois moins important.

Mais encore; au départ d'un psychologue, soit dit en passant découragé et lassé par le renouvellement infini des avenants à son contrat (CDD déguisés), plusieurs mois se sont écoulés avant son remplacement qui a eu lieu grâce à l'intervention de la mairie et de l'ARS : il s'agit pourtant d'un poste de psychologue au cœur d'un dispositif pour adolescents dans une "ville d'éducation prioritaire" où les 25 % de psychologues ne suffisent déjà pas.

Il y eut plus de six mois sans psychologues pour les adolescents durant la période de fin juillet à janvier.

Ou encore, deux psychologues embauchées en 2001 au premier échelon seront avancées au quatrième échelon en 2010 seulement, et puis plus rien, aucune revalorisation salariale, comme pour la plupart d'entre eux.

Cette politique de maintien organisé dans la précarité crée des difficultés dans l'exercice des missions des psychologues :

Le temps de Collège est parasité par ces questions qui obèrent de ce fait les réflexions cliniques nécessaires à la fonction des psychologues.

La grande précarité de ces derniers a des effets dans les équipes et probablement dans leur travail qui par essence nécessite d'être bien traité pour être bien traitant !!

Impossible bien- sûr d'en mesurer exactement les impacts mais comment imaginer le contraire ?

Comment travailler sereinement lorsque le niveau de salaire du psychologue est parmi les plus bas, lorsque les collègues, titulaires, reçoivent leurs primes deux fois par an et que sont exclus de cet avantage tous les contractuels ?

Lorsque l'on ne voit plus le bout du tunnel de la précarité auxquels participent largement notre Direction, comment continuer à croire que leurs promesses ne resteront pas sans effets ?

Pour information nous avons abordé en CTE (3 reprises), mais aussi à l'occasion de plusieurs RDV avec le DRH ou encore dernièrement avec le Directeur, la problématique de la résorption de l'emploi précaire chez les psychologues ainsi que la revalorisation salariale des contractuels, sans avancées significatives ni réponses claires...

Dans l'attente d'une intervention de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre. Nous comptons sur vous pour faire aboutir ce dossier sensible.

Veillez recevoir Madame, l'expression de nos respectueuses salutations

Jacque DURAND et Patrick ESTRADE

Secrétaires du syndicat CGT du CH Lavour

et le collège des psychologues du CH Lavour

Copies :

- Directrice Délégation Territoriale ARS Tarn
- Directeur du CH Lavour
- Prdt du Conseil de Surveillance
- Chef de Pôle Psychiatrie adulte
- Chef de Pôle Pédopsychiatrie
- Chef de Pôle Gériatrie
- Chef de Pôle MCO
- Médecin Chef Psychiatrie 4^{ème} et 5^{ème} secteur
- DRH